

## **Séance publique du 14 juin 2004**

### **Délibération n° 2004-1952**

commission principale : développement économique

objet : **Protocole d'accord avec l'institut Aspen - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### *Le contexte*

Présent à Lyon depuis 1994, l'institut Aspen a pour principale vocation de permettre aux décideurs issus du monde économique, industriel, politique ou universitaire de mieux comprendre les enjeux économiques et sociaux auxquels ils sont confrontés et de favoriser leurs rencontres au cours de réunions internationales et de séminaires de haut niveau. L'institut Aspen France est présidé par monsieur Jérôme Huret.

Ces moments d'échanges et de réflexions entre dirigeants et acteurs internationaux sont l'occasion pour Lyon et sa région d'accroître leur positionnement sur le plan international. Si la couverture dans la presse internationale accroît la notoriété de l'agglomération, il ne faut pas oublier qu'il s'agit également d'une occasion de faire découvrir la ville sur le plan culturel, touristique et surtout économique à des participants importants.

L'enjeu en matière de rayonnement international est évident : ces contacts facilitent ultérieurement le travail de prospection de l'Aderly ou d'Erai ainsi que les actions de développement économique et international de la Communauté urbaine.

Dans ce contexte, les collectivités locales ont choisi de soutenir l'activité de l'institut Aspen pour qu'il contribue au développement international de Lyon et de sa région. La première convention signée en 1994 pour une durée de trois ans, a été reconduite deux fois au cours des périodes 1997-1999 et 2000-2002 sur la base d'un bilan positif et d'un programme de développement accepté par le comité de suivi composé des membres des collectivités locales. Ce soutien s'est traduit, en ce qui concerne la Communauté urbaine, par le versement de subventions annuelles prévues par les différentes conventions.

L'institut durant cette période a démontré sa capacité à organiser des réunions et des rencontres internationales d'envergure (quarante-cinq manifestations au cours des trois dernières années) qui ont contribué à conforter l'image de Lyon, qu'il s'agisse des conférences internationales d'Aspen autour de grands thèmes récurrents (les relations Europe-Japon, le développement de l'Afrique de la Méditerranée), des séminaires de formation pour des dirigeants de très haut niveau les Aspen Global Seminars.

Par délibération en date du 20 octobre 2003, le conseil de Communauté a décidé de formaliser le soutien de la communauté urbaine de Lyon à l'institut Aspen France par la signature d'un protocole pour la période 2003-2005. Ce protocole prévoit le versement d'une subvention annuelle de 60 000 € pendant ces trois années, soit un total de 180 000 €.

La subvention 2003 de 60 000 € a été approuvée par le conseil de Communauté (délibération n° 2003-1477 en date du 20 octobre 2003).

#### *Le bilan 2002-2003*

Le bilan 2002-2003 de l'institut Aspen est conforme aux attentes placées dans ce partenariat. L'année dernière a vu l'organisation de conférences et de séminaires prestigieux :

- trois conférences internationales sur des thèmes aussi variés que *l'éthique des affaires et le gouvernement d'entreprise : différence culturelle et perception de ces problèmes* (25 au 27 avril), *relations Europe-Afrique, la contribution du secteur privé dans la mise en œuvre du Nepad* (du 29 août au 1er septembre 2002) ou *l'Europe, les Etats-Unis et la Méditerranée* (du 22 au 24 novembre 2002),

- l'institut Aspen France a également contribué à une rencontre sur le thème : *le monde et la France cinq jours après les événements du 11 septembre 2001*, le 26 février 2002. Les 27 et 28 septembre 2002, l'Institut a monté une session de réflexion sur les relations entre l'Inde et la France à l'hôtel de ville de Lyon,

- au-delà de ces rendez-vous, des petits-déjeuners ont eu lieu à Lyon sur l'éthique dans l'entreprise, les stratégies des entreprises dans les nouvelles régulations. Cette nouvelle formule de conférence a réuni à chaque fois entre cinquante et soixante dirigeants lyonnais,

- en 2003 ces petits-déjeuners ont porté sur des thèmes tels que *sécurité et transparence financière* ou encore *quelles stratégies économiques pour l'emploi ?*,

- l'année 2003 a également été très fertile en conférences. Dans le cadre de la sensibilisation des générations montantes de dirigeants américains aux institutions politiques, économiques et sociales européennes, un groupe a été accueilli à Lyon du 27 au 31 octobre 2003. Du 15 au 19 novembre 2003 c'est une délégation de dirigeants des villes de Pittsburgh et Cleveland qui a été reçue à Lyon,

- en octobre 2003 le Aspen Global Seminar sur le thème : *comment diriger une entreprise globale* a eu lieu dans le Beaujolais,

- des conférences régionales sur *la souveraineté nationale et-ou gouvernance mondiale* ou *les enjeux du fait religieux* ont étayé le calendrier 2003 des événements de l'institut Aspen.

Ces événements ont bien entendu permis d'accueillir des responsables et dirigeants internationaux de haut niveau à Lyon (en particulier l'Aspen Global Seminar et les conférences internationales) et de renforcer la dimension internationale de la ville. Ils ont également été l'occasion de sensibiliser d'importants acteurs de la vie économique locale à un certain nombre d'enjeux internationaux grâce aux conférences régionales.

L'institut Aspen a respecté toutes les obligations prévues dans le protocole d'accord en fournissant les éléments prévus, à savoir le bilan et le compte de résultat du dernier exercice clos, le compte-rendu de l'assemblée générale, le bilan détaillé de l'activité de l'année précédente et un projet d'activité pour l'exercice suivant.

#### *Les perspectives pour 2004*

Le programme 2004 s'inscrit dans la continuité de ce qui a été fait par le passé. Tout en renforçant les événements devant se tenir à Lyon, il prévoit notamment l'organisation des événements suivants :

- des conférences internationales, sur le thème des relations transatlantiques en janvier, sur les enjeux du fait religieux en juillet, sur les enjeux Europe-Afrique en août, sur l'éthique des affaires et le gouvernement d'entreprise en septembre et sur les relations Europe-Méditerranée en novembre,

- il est également prévu d'accueillir à Lyon une délégation de jeunes dirigeants américains en juin 2004 (Young Leaders Marshall Memorial Fellowship), ainsi qu'une délégation de représentants des villes de Pittsburgh et Cleveland sur le thème des stratégies et des politiques urbaines,

- quatre conférences régionales sont également prévues. Deux auront donc lieu en mai et en juin sur le thème : *Lyon, ville de la biotechnologie* en plus de celles déjà organisées aux mois de janvier et d'avril,

- l'Aspen Global Seminar est initialement programmé pour le mois de novembre,

- le programme 2004 de l'institut Aspen sera complété par un petit-déjeuner-débat en mai en plus de celui de mars.

En ce sens, le programme répond notamment aux attentes en matière de développement économique et de rayonnement international. Il réunit de nombreux intervenants de qualité ainsi que des participants de très haut niveau qui constituent des ambassadeurs potentiels pour la ville de Lyon.

L'institut Aspen est également financé pour l'exercice 2004 par la ville de Lyon à hauteur de 60 000 € à parité avec la Communauté urbaine. Cette subvention communautaire représente environ 16 % du budget global de l'Institut.

Au titre du bilan de l'Institut en 2003 et de son programme pour l'année à venir (et du protocole signé par la Communauté urbaine avec Aspen), il est proposé à la Communauté urbaine d'honorer, comme prévu, le versement d'une subvention pour l'exercice 2004 de 60 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2003-1477 en date du 20 octobre 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le président de la Communauté urbaine à verser à l'institut Aspen France une subvention pour l'exercice 2004 d'un montant de 60 000 €.

**2° - La dépense** correspondante de 60 000 € sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,